Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260331-DCM2026_08-DE

DÉPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : LA VILLE-ÈS-NONAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLE-ÈS-NONAIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Maire.

Date de la convocation : 26 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. LECOULANT Sylvain - Mme MALBOSC Céline - M. GUÉRIN Morgan - M. ROBIDOU David - Mme LELANDAIS Noémie - M. DUDOUET Yohann - M. HENNECART Paul - Mme BEDEL Shirley

Pouvoirs : Mme LEHEUTRE TOMASSONI Sandrine donne pouvoir à Mme CONTIN Florence

Secrétaire de séance : M. GUÉRIN Morgan

DCM 2026-08
Objet : Délégations aux adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

VU les délibérations n°2026-04 et 2026-05 du 20 mars 2026 relatives à l'installation du Conseil Municipal et à la création des postes d'adjoints ;

CONSIDÉRANT que le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints ;

CONSIDÉRANT la volonté de Monsieur le Maire de confier des délégations aux trois adjoints élus ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de déléguer par arrêtés municipaux des fonctions aux adjoints suivants :

Mme Florence CONTIN, 1ère Adjointe : Affaires scolaires-périscolaires, service technique, voirie, vie associative, culture et habitat.

M. Patrice LE MEUR, 2ème Adjoint : Urbanisme et travaux, mouillage, cimetière et patrimoine.

Mme Claudine BUSNEL, 3ème Adjointe : Camping municipal, tourisme, environnement, protocole et animation.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503584-20260331-DCM2026_08-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé

- **PREND ACTE** de la décision de Monsieur le Maire concernant les délégations de fonctions attribuées aux adjoints susnommés.

Le Maire,
Jean-Malo CORNÉE



Certifié conforme et exécutoire, après affichage et transmission en Préfecture le 1er avril 2026